

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présent : 13 Procuration : 1 Votants : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le sept décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : M. COCCOZ Patrick <u>Date de convocation</u> : 2 décembre 2022</p>
<p>Réf : 22164 Objet : Appel à manifestation centrale hydro-électrique Ardent</p>	<p>Présents : M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. COCCOZ Patrick - M. MUFFAT Michel - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. DUCHEMIN Vincent - M. MUFFAT Bruno - Mme MCQUADE Alisha Absents ou excusés : Mme QUOEX Valérie Procuration : Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole</p>

VU l'article L.2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU l'article L.21221-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Considérant que la commune de Montriond envisage de mettre à disposition par le biais d'un bail emphytéotique des parcelles communales au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

Section	Numéro	Contenance [m ²]
D	1 299	1 676
E	2384	788
E	2383	550
E	1954	303
E	1912	420
E	1911	232

Considérant que l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que « lorsque la délivrance du titre mentionnée à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Considérant qu'il conviendrait de lancer un avis de publicité ayant pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie de ce domaine public à se manifester en vue de la réalisation d'un projet

similaire, dans la perspective d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public ou tout autre convention d'occupation de type bail emphytéotique administratif.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, ce dernier demande aux membres du conseil municipal, s'ils ont de observations complémentaires.

Ayant constatée que le débat était clos, et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de lancer un avis de publicité ayant pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée pour une opération économique sur le territoire de la commune et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie du domaine communal, de se manifester.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au lancement de cette consultation et de faire procéder aux mesures de publicité.

Le Maire

DENNE Jean - Claude

